

**CONTRAT D' ENGAGEMENT ASSOCIATION**  
**VILLA VILLAGES TOUR**  
**OLIVIER VILLA**

Je soussigné Olivier VILLA déclare, organiser un Spectacle musical.

Lieu:

Date:

Nom de la salle ou emplacement :

*(Veuillez svp indiquer le nom de la salle ou de l'emplacement)*

Prix d'entrée Spectacle : 20 euros/Prs, (gratuit pour les enfants de -12 ans).

*(Toutes les horaires ci-dessous sont une base et peuvent être modifiées par l'association organisatrice).*

Ouverture des portes : 19h30

20h30 : Début du spectacle. 21h15 : Entracte...

21h30 : Reprise du spectacle. 22h15 : Fin du spectacle...

22h30 : Séance de dédicaces puis possibilité de « casse-croûte » ou « Repas complet » à partir de 20h30.

Fin de la soirée et matériel sono/lumières rangé à : 23h30...

**(Il se peut qu'une 1ère partie assure le début du spectacle.30mn Max.Début 20h00 donc décalage de tout le spectacle de 30mn. Ces horaires sont une base et peuvent, après accord avec l'association, être adaptées).**

**Moi, Olivier Villa, m'engage à prendre en charge les responsabilités suivantes:**

- la sonorisation et l'éclairage,
- la publicité:Mise en page, fabrication + envoi (2500 flyers+50 affiches A3),
- le montage et démontage du matériel + salaire et charges du technicien.
- les frais VHR (véhicule (Péages uniquement, départ de Brive La Gaillarde 19), hôtel, repas),
- la billetterie,(envoyée par la Poste avec les affiches et flyers **1 mois** avant le concert).

**Si vous souhaitez avoir la billetterie et les affiches plus tôt,**

**Contactez Olivier VILLA au : 06 83 01 51 01.**

En échange,l'association organisatrice nommée ci-dessous,

**(Veuillez inscrire ci-dessous les informations sur l'association organisatrice SVP ) :**

Nom de l'association :

Nom du/de la Président (te) ou responsable :

Tél :

Mail :

Adresse (pour affiches,flyers,billetterie)

**Cette association s'engage à :**

- 1) Prendre en charge la location, (Payante ou gratuite), de la salle :  
(au tarif préférentiel association ou à titre gratuit, suivant décision Mairie).
- 2) Régler la SACEM :  
(Forfait unique de 150 Euros à régler par chèque à l'ordre de la SACEM et à donner à Olivier Villa à la fin du concert).  
Régler les frais de route : 0,30 cts/Km, Aller/Retour départ Brive La Gaillarde 19.
- 3) Procéder à la distribution et à l'affichage **sérieux** des affiches et flyers.  
(2500 flyers+50 affiches A3, fournit par Olivier VILLA...).
- 4) Gérer la pré-vente des billets pour le concert :  
(Billetterie fournit par Olivier VILLA).(**Chèques à l'ordre d'Olivier Villa**).  
(L'association organisatrice se donne le droit d'offrir des places à qui elle veut :  
Mairie, sponsors, etc...).  
L'association peut aussi, si elle le souhaite, organiser avant, pendant,  
ou après le concert, un « casse-croûte » ou « repas complet » à sa convenance.  
Dans ce cas, l'association s'engage à prendre en charge toute l'organisation :  
- Choix du thème : « casse-croûte » ou « repas complet »,  
- Choix du tarif, du menu et si besoin est, du traiteur.

**CE QUE L'ASSOCIATION GAGNE:**

- Toute la recette de la buvette.
- Toute la recette des "repas complet" ou "casse-croûte".
- Si l'association réalise 60 entées spectacle payantes (20 euros/Prs), à la 61 eme personne payante, l'association prend 10 Euros.  
Ex: 101 Places vendues soit 40 de plus que le seuil des 61 Prs, cela fait 40 X 20 Euros = 800 Euros divisé de la façon suivante: 400 Euros pour l'association et 400 Euros pour Olivier VILLA.

(Entourez S.V.P ci-dessous le nombre de billets que vous souhaitez, pour la pré-vente concert. Billets offerts et envoyés par Olivier Villa) :  
100.....150.....200.....300.....ou +,indiquez le nombre :.....

L'ASSOCIATION ORGANISATRICE ET OLIVIER VILLA,  
FERONT LES COMPTES DES ENTREES A LA FIN DU CONCERT.

**IMPORTANT :**

**En cas d'annulation de la participation de l'association,  
pour quelques raisons que se soit,  
celle-ci aura à sa charge la location (Gratuite ou payante) de la salle,  
ainsi que le remboursement du prix des affiches et flyers (forfait 200€),  
si celles-ci ont été tirées.**

**Ceci étant bien sure un cas extrême sachant que le but est que l'association  
et Olivier VILLA collaborent ensemble à la pleine reussite commune de cet  
événement.**

PS : Ce concept unique en France fonctionne réellement  
si tout le monde y met du sien, associations, organisateurs,  
et bien sûr le soutien de votre Mairie.

L'artiste s'occupera de : (Promotion régionale et locale, journaux et radios),

Contrat à retourner **UNIQUEMENT PAR MAIL** à : [olibeira@orange.fr](mailto:olibeira@orange.fr)  
Daté et signé+(tampon facultatif) avec la mention "lu et approuvé".

Mairie,association,comité ou autres

Olivier VILLA

